

e.Licences

**Fiche signalétique**

Date : 02/09/2025

**Autorisation pour la collecte et le transport des résidus  
Hydrocarbures****Informations détaillées**

<b>Nature</b>	Autorisation
<b>Type</b>	Commercial
<b>Catégorie</b>	Licence avec inspection et commission de délibération (Catégorie D)
<b>Secteur d'activité</b>	Eau et Assainissement
<b>Sous secteur d'activité</b>	Collecte, traitement et élimination des déchets, récupération
<b>Formes juridique</b>	Toutes les formes
<b>Nature de l'Actionnariat</b>	Mixte
<b>Capital imposé (FCFA)</b>	Non applicable
<b>Délai de délivrance</b>	90
<b>Frais administratif (FCFA)</b>	100100
<b>Montant de la Caution (FCFA) si applicable</b>	Non applicable
<b>Périodicité de renouvellement</b>	1 an
<b>Renouvellement soumis à inspection</b>	Oui
<b>Délai de délivrance (jours) – renouvellement</b>	90
<b>Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)</b>	100100
<b>Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?</b>	Non remboursable
<b>Période spécifique de dépôt des dossiers</b>	Non
<b>L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?</b>	Recours Administratif

## Contact de l'autorité émettrice

<b>Ministère</b>	Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique
<b>Structure</b>	Direction Générale de l'Environnement (DGE)
<b>Autorité émettrice</b>	Direction des Déchets Industriels et des Substances Chimiques (DDISC)
<b>Situation géographique</b>	Cocody-Riviera 3, derrière le lycée Français Blaise Pascal, Abidjan, Côte d'Ivoire
<b>Tél.Fixe</b>	+225 07 09 15 72 40 +225 27 22 23 91 29
<b>Adresse Mail</b>	ddisc@environnement.gouv.ci
<b>Site Internet</b>	<a href="https://ddisc.environnement.gouv.ci">https://ddisc.environnement.gouv.ci</a>

## Pièces à fournir

1. Un courrier de demande d'agrément adressé au Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique
2. Une copie du registre de Commerce avec en objet la nature de l'activité résidus hydrocarbures
3. Les statuts et le règlement intérieur de l'entreprise avec en objet la nature de l'activité résidus hydrocarbures
4. Une attestation de la CNPS
5. Une déclaration d'existence fiscale
6. Une attestation de régularité fiscale pour les entreprises déjà en activité
7. Une photocopie de l'original de la Carte Nationale d'Identité ou de l'attestation d'identité ou du Passeport du ou des responsables
8. Une photo d'identité du gérant
9. Un casier judiciaire de moins de trois (3) mois
10. Une liste du matériel de la société
11. Une description détaillée du ou des procédés de collecte et de transport des résidus d'hydrocarbures vers un centre de traitement
12. Un schéma de la situation géographique de la société
13. Les reçus de paiement de la redevance (pour les sociétés anciennement agréées)
14. Le reçu de paiement des frais de dossier (100 000 FCFA) payables à la BANQUE des DEPOTS du TRESOR sur le compte N°010472570004
15. Une copie de l'ancienne autorisation pour le renouvellement de l'autorisation
16. Une copie de la convention ou partenariat signé avec une société agréée qui valorise et/ ou élimine les résidus hydrocarbures

## Pénalités

<b>La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?</b>	Oui
<b>Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité</b>	Suspension de l'agrément

## **Pénalités**

**Les principaux motifs d'application de la pénalité**

Le non-respect des prescriptions établies,  
La constatation d'un dysfonctionnement jugé non conforme aux dispositions de l'Arrêté.

## **Documents à télécharger**